

LE CONSEIL ITER APPROUVE LES MESURES DESTINEES A AMELIORER LE MANAGEMENT DU PROGRAMME

Saint-Paul-lez-Durance, Bouches-du-Rhône, le 13 février 2014. Le Conseil ITER, organe exécutif du programme ITER, s'est réuni le 13 février 2014 en session extraordinaire pour répondre aux recommandations formulées par la troisième Évaluation du management, réalisée tous les deux ans conformément aux dispositions de l'Accord ITER.

Au terme d'une journée de discussions, le Conseil a unanimement approuvé la décision de mettre en œuvre un ensemble de réformes managériales répondant à l'ensemble de ces recommandations.

china Ces réformes concernent ITER Organization, les Agences domestiques ITER et le **eu** fonctionnement du Conseil ITER et de ses structures associées. Elles visent à s'assurer que la gouvernance et le management de l'ensemble du programme ITER sont de nature **india** à répondre aux exigences et aux défis des prochaines phases de son développement.

japan Le Conseil veillera à ce que l'ensemble de ces réformes soient mises en œuvre avec **korea** diligence à court et moyen terme.

russia

usa

Contexte

Conçu pour démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, ITER sera la plus grande installation expérimentale de fusion jamais construite. La fusion est à l'origine de l'énergie du Soleil et des étoiles : quand des noyaux d'atomes légers fusionnent pour former des noyaux plus lourds, une grande quantité d'énergie est libérée. La recherche sur la fusion vise à maîtriser une source d'énergie à la fois sûre, fiable et respectueuse de l'environnement.

ITER est également une entreprise de coopération scientifique internationale sans équivalent, qui associe l'Europe, partenaire-hôte du programme, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis. ITER est en cours de construction à Saint-Paul-lez-Durance, en France, dans le département des Bouches-du-Rhône, où a été établi le siège d'ITER Organization.

Plus d'information sur le programme ITER à l'adresse suivante : <http://www.iter.org/>